

Compte-rendu du Conseil du 25 mai 2018

Achat véhicule pour le service technique

Le Conseil Municipal à l'unanimité : accepte le devis établi par le garage Gérald BERTIN à Baccarat, pour un véhicule de type « Expert Premium Standard », au prix de 20 881,36 € TTC.

Installation de deux radars pédagogiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'installer deux radars pédagogiques Grande Rue, afin de prévenir les excès de vitesse et sécuriser la traversée du village.
- accepte la proposition de la Société Alsace Lorraine Entretien Signalisation, d'un montant de 5 952 € TTC, pour deux radars version solaire.

Programme d'actions en forêt communale pour l'année 2018

Après avoir pris connaissance du programme de travaux sylvicoles proposés par l'ONF pour l'année 2018, comportant :

- Le nettoyage de régénération parcelles 39 et 40

Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée, parcelles 23, 24, 25, 28, 29 et 30

Montant estimé à 10 844 € HT.

- Le dégagement manuel des régénérations naturelles

Fourniture de plants de chêne sessile

Régénération par plantation

Fourniture et mise en place de protections contre le gibier

Parcelle 19, montant estimé : 7 217 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité : Refuse le programme d'actions 2018 en forêt communale.

Certains travaux seront réalisés directement par la Commune.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école d'Azerailles

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux enfants domiciliés à Glonville, sont scolarisés depuis plusieurs années à Azerailles.

Or, depuis la rentrée de septembre 2017, la mairie d'Azerailles demande aux communes une participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : Accepte de participer financièrement aux frais de fonctionnement de l'école d'Azerailles.

Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Considérant que les collectivités ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs (arrêtés, délibérations, marchés publics...) et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Décide de passer une convention avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Protection des données à caractère personnel

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Chaque commune est obligée de désigner un délégué à la protection des données.

Dans un souci de simplification des démarches, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de passer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données personnelles.